

INFOS SERVICE DÉCHETS



Moins, c'est mieux !



MAUGES
COMMUNAUTÉ

N°4 - Novembre 2018

Service Déchets



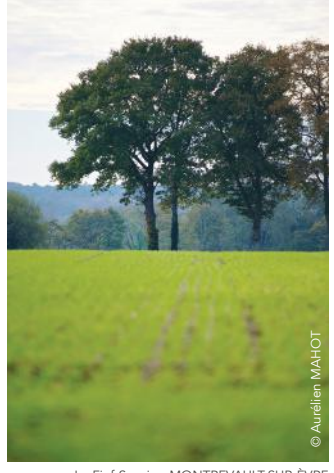
Horaires d'ouverture
du lundi
au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Rue Robert Schuman
La Loge - Beaupréau
49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
T 02 41 71 77 55
service-dechets@maugescommunaute.fr

Rejoignez-nous sur facebook !
@maugescommunaute

Rappel

En cas de déménagement, compléter le formulaire de déménagement disponible sur www.servicedechets.maugescommunaute.fr ou contacter le service au **02 41 71 77 55**.



Le Fief-Sauvin - MONTREVAULT-SUR-ÈVRE

Madame, Monsieur,

Dans cette nouvelle lettre d'informations vous pourrez découvrir la mise en place de la collecte exceptionnelle des déchets coquilles tels que celles des huîtres et des Saint-Jacques. Exceptionnelle car cette opération se déroulera uniquement pendant 6 semaines sur les 6 déchèteries principales du territoire.

Je vous invite également à vous inscrire aux visites de l'usine de tri-compostage à Bourgneuf-en-Mauges/Mauges-sur-Loire et du centre de tri des emballages ménagers légers à Saint-Laurent-des-Autels/Orée-d'Anjou qui auront lieu pendant les vacances scolaires de printemps (voir en page 2). Découvrez le fonctionnement de

ces équipements est utile pour comprendre la nécessité de réduire nos déchets. C'est cet objectif que se sont donnés les 160 foyers du territoire engagés dans le Défi Zéro Déchet !

Enfin, il est important de signaler, qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, les particuliers ne pourront plus utiliser une partie des produits phytosanitaires, comme les pesticides.

Les élus et le personnel de Mauges Communauté se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année !

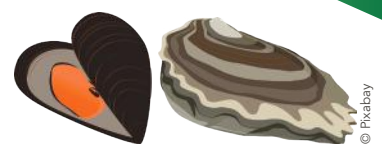
Christophe DILÉ
Vice-président en charge de la politique des déchets

Les coquilles aussi se recyclent

Chaque année, les fêtes de fin d'année sont l'occasion de partager des moments conviviaux autour de repas souvent composés de fruits de mer. Changez vos habitudes et déposez les coquilles en déchèterie plutôt que dans le bac ordures ménagères.

Cette année, afin d'alléger votre poubelle, des bennes, destinées à accueillir ces déchets, seront installées sur les 6 déchèteries principales du territoire. Cette opération ponctuelle se déroulera du **mercredi 19 décembre 2018 au mercredi 30 janvier 2019**.

- **Toutes les coquilles sont acceptées** dans ces bennes spécifiques : moules, huîtres, Saint-Jacques, palourdes, bulots, bigorneaux, couteaux, pétoncles...



- Ils accompagnent souvent la dégustation des fruits de mer mais les rince-doigts, carapaces de crabes, têtes de langoustines, crevettes, restes de mollusques, citrons, sacs en plastique, serviettes en papier... **sont refusés** dans les bennes. Faites-le tri chez vous et jetez-les avec les ordures ménagères.

Après collecte, ces coquilles seront broyées et serviront de complément alimentaire pour les élevages de volailles et d'amendement de qualité pour l'agriculture et le jardinage.



Du 19 décembre 2018 au 31 janvier 2019, déposez les coquilles sur l'une des 6 déchèteries principales du territoire.

DÉCHETS DE FÊTES

Consignes respectées, collectes assurées

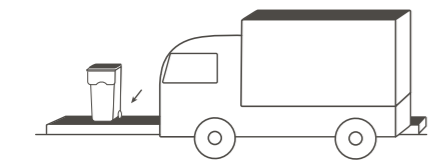
Pour que vos ordures ménagères et vos emballages recyclables soient correctement collectés, quelques consignes de présentation de bac et de tri doivent être respectées. Rappel des indispensables.

Présentation des bacs et sacs

- Sortir le bac et les sacs emballages la veille au soir des collectes.



- Orienter la collerette vers la route, sur le passage du camion.



- Fermer le couvercle du bac. Utiliser des sacs de 30 L ou 50 L.



Consignes de tri

- Les mouchoirs et essuie-tout en papier ne sont pas des emballages ménagers et n'ont donc pas leur place dans le sac ou bac emballages. Arrivés au centre de tri, ils seront mis avec les refus.

Si vous avez un composteur, vous pouvez les déposer dedans. Mais vous pouvez également choisir d'utiliser des mouchoirs et essuie-tout en tissu pour pouvoir les réutiliser après lavage et ainsi limiter votre production de déchets.



En moyenne, nous consommons 494 mouchoirs en papier par an et par personne. Préférez les mouchoirs en tissu qui sont lavables et donc réutilisables.

[source www.planetoscope.com]

Stop aux pesticides

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités territoriales, les établissements publics et l'État ont interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts et des promenades ouvertes au public. À partir du 1^{er} janvier 2019, cette interdiction s'étendra aux particuliers.

C'est quoi un produit phytosanitaire ?

C'est un produit chimique utilisé pour traiter les végétaux contre les maladies, les insectes et pour détruire les mauvaises herbes. Sont concernés les herbicides, les insecticides et les fongicides.

Pourquoi les interdire ?

L'utilisation de produits chimiques de synthèse comme les pesticides contribue de façon importante à la pollution des eaux, de l'environnement et à la disparition d'espèces animales, nécessaires à l'équilibre de la biodiversité, comme par exemple les abeilles. Ils peuvent également être la cause de maladies graves pour l'Homme.

Comment se traduit cette interdiction ?

À partir du 1^{er} janvier 2019, les pesticides type fongicides, insecticides et herbicides ne seront plus disponibles dans les points de vente habituels comme les grandes surfaces et jardineries. Seuls les produits phytosanitaires dits produits de biocontrôle, ceux à faible risque comme les purins et ceux autorisés en agriculture biologique seront toujours en vente.

Les utilisateurs de ces produits vont devoir changer leurs modes de jardinage et d'entretien des espaces verts pour tendre vers le jardinage au naturel qui consiste à jardiner sans utiliser de produits chimiques. Depuis plusieurs décennies, cette technique fait ses preuves auprès des jardiniers.

Quoi faire des pesticides interdits ?

Si vous avez des produits phytosanitaires chez vous, vous pouvez les déposer sur l'une des déchèteries de Mauges Communauté. Ces sites sont équipés pour accueillir ces produits, demandez conseil à l'agent de déchèterie.



Une alternative aux pesticides : le jardinage au naturel. Renseignez-vous sur www.jardiner-autrement.fr

Que deviennent nos déchets ?

Vous êtes-vous déjà demandé ce que nos déchets pouvaient bien devenir ?

Pour répondre à toutes vos questions sur le traitement des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables, le Service Déchets vous ouvre les portes de l'usine de tri-compostage à Bourgneuf-en-Mauges/Mauges-sur-Loire et du centre de tri à Saint-Laurent-des-Autels/Orée-d'Anjou.

Après la collecte, les ordures ménagères sont déposées à l'usine de tri-compostage à Bourgneuf-en-Mauges/Mauges-sur-Loire où elles suivent un processus qui permet de les transformer en compost. Les emballages ménagers recyclables, quant à eux, sont acheminés vers le centre de tri à Saint-Laurent-des-Autels/Orée-d'Anjou où ils sont séparés par matières afin d'être repris par des entreprises de valorisation.



Les visites

- Centre de tri des emballages ménagers recyclables à Saint-Laurent-des-Autels/Orée-d'Anjou mercredi 10 avril 2019 à 10h et à 14h
- Usine de tri-compostage à Bourgneuf-en-Mauges/Mauges-sur-Loire vendredi 12 avril 2019 à 10h et à 14h

Places limitées. Inscription obligatoire auprès du Service Déchets via le formulaire disponible sur www.servicedechets.maugescommunaute.fr, bandeau « Actualités » de la page d'accueil.

Pensez-y: les textiles ont de l'avenir

Nos placards et armoires contiennent souvent des jeans déchirés, des chaussettes trouées, des chaussures usées ou encore des T-shirts délavés et déformés. Savez-vous que ces textiles peuvent être réemployés ou valorisés ? N'hésitez plus, triez-les !



Quelques conseils pour bien les trier

1. Usés ou non, déchirés, troués ou démodés, les **vêtements**, le **linge de maison**, la **petite maroquinerie** (sacs à main, ceintures) et les **chaussures** peuvent être réutilisés ou recyclés, à condition d'être propres et secs. En cas de valorisation, les textiles sont transformés en chiffons d'essuyage ou en feutrine pour servir d'isolation sonore ou thermique.
2. Ne laissez **pas d'articles humides** qui risqueraient de moisir et de détériorer le reste du dépôt.
3. **Utilisez des sacs de 30 L maximum** et fermez les bien.
4. Attachez les chaussures par paire (par les lacets ou avec un élastique) pour éviter qu'elles ne se séparent.
5. N'hésitez pas à passer vos articles à la machine et à les sécher, pas besoin de les repasser.



Retrouvez les colonnes les plus proches de chez vous sur www.lafibredutri.fr/carto

Le gaspi c'est fini !

En France, 36 % des aliments produits sont perdus ou gaspillés. Ce qui représente un gâchis environnemental et une perte économique estimée à 10 milliards d'euros par an.

Réparties tout au long de la chaîne alimentaire, ces pertes représentent 33 % lors de la production, 35 % lors de la transformation et de la distribution, et 32 % lors de la consommation.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, a pour objectif de réduire de 50 % les pertes et le gaspillage alimentaire, d'ici 2025.

Chacun s'engage à son niveau pour réduire ce gaspillage. Par exemple :

- des **entrepreneurs** créent une conserverie pour valoriser les légumes moches ;
- des **restaurants collectifs** participent aux démarches proposées notamment par la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Commerce et d'Industrie pour réduire le gaspillage alimentaire ;
- des **artisans et commerçants** des métiers de bouche utilisent des applications telles que Too Good To Go® pour écouler leurs produits invendus à moindre coût et ainsi éviter les pertes.

À l'échelle des citoyens, la prise de conscience est également engagée. De plus en plus de foyers font attention à leurs achats alimentaires et cuisinent notamment les restes pour éviter de jeter !



Et pour vous aussi le gaspi c'est fini ?

Lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets du 15 au 30 novembre 2018, le Département de Maine-et-Loire met l'accent sur le gaspillage alimentaire. Sur le territoire de Mauges Communauté, cette opération se déroulera jusqu'en fin d'année.

Retrouvez toutes les animations sur : www.servicedechets.maugescommunaute.fr

À vos marques, prêt, broyez !

Valoriser les branches issues du jardin sans passer par la case déchèterie et sans les brûler, c'est bon pour l'environnement et très utile pour le jardin, mais comment faire ?

La tondeuse pour les petites branches

Cette technique simple et économique est recommandée pour broyer toutes les branches inférieures à 3 cm de diamètre. Déposez les branches sur la pelouse et passez la tondeuse dessus. Une fois broyées, les résidus, appelés « broyat » sont récupérés dans le bac et peuvent être utilisés directement sur les massifs de votre jardin. Les lames de votre tondeuse ne seront pas abîmées.

Le broyeur pour les plus grosses

Si vous souhaitez broyer des branches supérieures à 3 cm de diamètre, il est préférable d'utiliser un broyeur de végétaux.

Vous pouvez :

- le louer auprès d'un loueur de matériel ;
- faire appel à un paysagiste ou un élagueur ;
- l'emprunter ou le louer auprès d'une des 6 associations du territoire qui proposent ce type de matériel. Retrouvez leurs coordonnées sur www.servicedechets.maugescommunaute.fr, rubrique « Vers le zéro déchet ».

Mauges Communauté subventionne les associations qui souhaitent acquérir un broyeur de végétaux. Si vous souhaitez développer ce système près de chez vous, le CPIE Loire Anjou peut vous accompagner dans votre projet. Renseignements au 02 41 71 77 30.



Le Broyeur Tour de décembre 2018 à juin 2019

Sur Chemillé-en-Anjou, pour accompagner les habitants dans la valorisation de leurs végétaux à domicile, l'association Horizon Bocage, soutenue par Mauges Communauté, propose une opération de broyage en porte à porte - participation financière demandée.

Le principe est simple :

- vous taillez vos branches ;
- vous contactez l'association Horizon Bocage au 07 67 49 03 82 pour convenir d'un rendez-vous ou vous vous inscrivez directement via l'agenda disponible sur www.horizon-bocage.fr ;
- l'équipe de broyage vient chez vous à la date prévue pour broyer vos végétaux.